

A côté de la politique : élections et votations

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1905)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger 1^{re}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coiré, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements partent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Étranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

AVIS. — Nous informons nos abonnés de Lausanne et environs que le montant des abonnements datant du 1^{er} janvier sera pris en remboursement dès le 10 courant.

A côté de la politique.

Elections et votations.

C'est demain jour d'élection dans tout le canton de Vaud. On nomme les députés au Grand Conseil.

L'usage de la carte civique, pratiqué chez nous, est, croyons-nous, le mode de votation le plus simple, le plus pratique et le plus sûr. Nos voisins de Genève — du moins ceux d'entre eux qui veulent bien parfois nous reconnaître quelque chose de bon — nous envient depuis longtemps ce système; mais le Grand Conseil genevois, fidèle aux traditions, n'a pu encore se résoudre à rompre avec l'estampille, dont les nombreux inconvénients ont été maintes fois signalés.

En attendant le jour du triomphe définitif de la carte civique, voyons un peu quelques-uns des systèmes de votation en usage dans le temps jadis.

En Grèce, d'abord. A Sparte, le jour fixé pour le choix d'un représentant, le peuple se réunissait sur la place publique et faisait défiler successivement devant lui les divers candidats. Ceux-ci, suivant la popularité dont ils jouissaient, recueillaient sur leur passage des acclamations plus ou moins bruyantes et prolongées. Des citoyens, désignés à cet effet, notaient, à mesure qu'elles se produisaient, la durée et l'intensité des clameurs adressées à chaque candidat. Ceux qui avaient soulevé le plus de bruit étaient élus sénateurs.

Aujourd'hui, chez nous, comme ailleurs, on voit tout le contraire : ce sont les candidats qui proclament eux-mêmes leurs mérites, et les suffrages du bon peuple vont souvent à ceux qui crient le plus fort et le plus longtemps.

A Athènes, on votait avec des fèves. Les électeurs passaient à tour de rôle devant un grand panier d'osier dans lequel ils jetaient une fève blanche ou noire. La première signifiait *oui*, la seconde *non*. Le résultat dépendait naturellement de la couleur dominante.

En Italie, maintenant. Voici comment votaient les Romains.

En présence des Consuls, les électeurs passaient un à un sur un pont étroit, construit pour la circonstance. Arrivés au milieu, ils jetaient dans une urne une des tablettes de bois, qui leur avaient été préalablement données, et sur lesquelles se trouvaient tracés des caractères et des signes désignant les candidats.

En se retirant, à l'autre extrémité du pont, chaque électeur était tenu de remettre à des contrôleurs la tablette dont il n'avait pas fait usage. Le vote était obligatoire. Les citoyens qui n'accomplissaient pas leurs devoirs civiques étaient condamnés au bannissement.

Enfin, voici un troisième système qui était encore en vigueur au xvi^e siècle en Irlande, à Grimsby.

Lorsqu'il s'agissait d'élire le maire, les candidats à cette charge se rangeaient, les uns à côté des autres, sur une place publique, ayant chacun, sur le dos, une botte de foin. On amenait alors un âne à jeun, auquel on donnait la liberté à une certaine distance. A la vue et à l'odeur du foin, l'animal ne se faisait pas prier pour assouvir sa faim. Le candidat dont la botte était entamée la première était immédiatement nommé.

De nos jours, c'est sur le foin qu'ils ont dans leurs boîtes que certains candidats fondent leurs espérances, et l'électeur fait lui-même l'office de l'âne.

Pour terminer, un mot entendu l'autre jour. On parlait du vote compact.

Un jeune homme, qui va faire demain ses débuts dans la vie civique, demandait naïvement si les candidats votaient aussi compact ou si, par convenance, ils ne biffaient pas leur nom.

Biffer leur nom! lui répondit-on, et pourquoi? Ils seraient bien sots. Par qui donc pourraient-ils être mieux représentés que par eux-mêmes?

— Hum!... C'est selon..., fit, à mi-voix, un vieux monsieur, qui, d'une table voisine, avait écouté la conversation.

Y a pas de mal! — En jouant dans la salle à manger, Jean-Jean vient de casser un des carreaux de la fenêtre.

Sa mère arrive aussitôt et lui administre une correction d'importance.

Jean-Jean se révolte :

— Est-ce qu'on ne voit pas quand même dehors, s'écrie-t-il en sanglotant.



Pour apprendre l'allemand.

Cueilli dans un journal d'outre-Rhin :

« On désire placer une jeune fille dans une ville d'Allemagne, de préférence dans un pensionnat, où elle aurait occasion de se perfectionner dans la langue allemande en donnant des leçons de français. — Adresser les offres à M^{me}, à Moudon (canton de Vaud, Suisse).



Ruines.

Un de nos compatriotes, appelé à Rome pour affaires, écrivait l'autre jour à sa femme :

« Ma chère amie. Mes affaires sont terminées; tout s'est passé au gré de mes désirs. Je prolonge de quelques jours mon absence. Ne

m'en veux pas. Je ne peux m'arracher aux splendeurs anciennes et modernes de la ville éternelle. Je crois que je donne encore la préférence aux sublimes vestiges de l'antique cité de Romulus. Devant ces ruines grandioses, je ne cesse de penser à toi, etc., etc. »

A Orbe. — Les bêtes à bon Dieu.

Une ville charmante; une population hospitalière, un joli « casino » tout neuf, où se jouent des « premières ». Car Orbe avait le privilège de monter pour la première fois la pièce intéressante de M. Mézel, intitulée « Sur la grand-place ». La donnée en est empruntée à la chronique de Pierrefleur. On ne pouvait tirer meilleur parti du sujet, pittoresque et touchant, et représenter avec plus d'habileté les malheurs — momentanés — d'un fiancé qu'un voleur et assassin menacé de ravir à sa promise. M. Mézel est homme de goût. Il a su décorer une action, qui frisait la donnée mélodramatique, de la poésie qui pénètre d'Aubépine, le personnage favori de l'auteur. Décors et musique — musique peut-être un peu trop moderne pour une pièce qui évoque les premiers jours de la Réforme — sont ravissants. Nous sommes heureux du succès de cette entreprise, qui témoigne de la vigueur qu'a d'emblée acquise la renaissance de notre théâtre national romand.

Et justement, dans cette pièce, il y a, au deuxième acte, un morceau charmant, c'est la harangue que prononce le poète L'Aubépine, du haut d'une fenêtre des Secrétan, pour exhorter le peuple catholique qui gronde autour de cette maison à laisser en paix son ami, le réformé Pierre Darbonnier. Voici ce discours, qui est un éloquent appel à la tolérance.

Eh! les amis! que faites-vous à pareille heure dans la rue? avec vos femmes et vos enfants, encore! Mais dimanche est passé, nous sommes à lundi, si j'ai bien tout mon entendement! Pourquoi n'êtes-vous pas les uns aux champs, les autres à l'établi dans les échoppes? Est-il donc jour de foire que vous vous promeniez comme si vous étiez à vendre? (*Cris* : A bas Darbonnier!) Ah! C'est à mon ami Pierre que vous en avez! Benoitement, vous avez cru à l'accusation impudente portée contre lui! Vous êtes donc comme ces oiseaux qu'on prend avec des appeaux grossiers dont le cri indique de loin la trahison. (*Cris* : A l'eau, les luthériens!) Bon! c'est parce qu'il est luthérien que vous montrez pareille crédulité! Quel vent a soufflé sur la ville, qui vous rend tout à coup si déraisonnables, vous qui êtes, à l'accoutumée, le bon sens et la raison mêmes? Parce qu'il a plu à quelques hommes de prier Dieu autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, vous voilà tout bouffis de colère, ce qui ne vous rend pas beaux, savez-vous! (*Quelques rires*.) Vous voilà criant, hurlant, menaçant comme si le diable battait le briquet dans le derrière de

¹ Pierre Darbonnier avait été faussement accusé d'assassinat par ses ennemis.